

**COMMUNE DE VERSAUGUES**  
**COMPTE-RENDU N° 2017-01**  
**SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2017**

DATE DE CONVOCATION : 02 FEVRIER 2017

Nombre de conseillers en exercice :    Nombre de présents : 09    Nombre de votants : 10  
11

Etaient présents :        Louis ACCARY, Maire, Patrick BERLAND, Colette RISSO, Adjointes,  
Daniel BOURGEON, Betty CARLI, Martine CHATELLIER, Ludovic DAVID,  
Nathalie KRZEMINSKI et Chantal MERLE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :        Stéphane MURE qui donne procuration à Ludovic DAVID  
Christophe BORDE

Secrétaire de séance : Chantal MERLE

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE :**

Une erreur s'est glissée dans le dernier compte-rendu concernant les enfants de SAINT-YAN :  
3 enfants à 650 € soit 1.950 € et **non 1.750 €**.

**2 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCLGC**  
**Communauté de Communes «Le Grand Charolais »**

Le Maire informe le Conseil que, lors de sa création, le siège social de la CCLGC avait été  
fixé à PARAY-LE-MONIAL, 7 rue des Champs Seigneur.

Il est proposé de transférer le siège social (ainsi que les bureaux) 32, Rue Desrichard.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

**3 - DESIGNATION DE 2 DELEGUES AUPRES DE LA CLETC :**

Une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre  
la communauté de communes et ses communes membres, conformément à l'article 1609  
nonies C du Code général des impôts.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en  
détermine le nombre de membres.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées; chaque  
conseil municipal dispose d'au moins un représentant qu'il devra désigner :

Il est proposé au Conseil municipal :

↳ de désigner Mme Colette RISSO représentant titulaire et M. Louis ACCARY  
représentant suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges  
transférées entre la Communauté de communes «Le Grand Charolais» et ses communes  
membres.

#### **4 - ETABLISSEMENT DES FICHES DE PAYE PAR LE CENTRE DE GESTION :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 14 juin 2011 adoptant la convention cadre avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique concernant les missions facultatives :

Parmi celles-ci l'établissement des fiches de paye.

Il précise que le coût d'un bulletin est de 10 €.

Les bulletins étant établis au trimestre, cela représente une charge annuelle de 160€ pour la Commune.

Le Conseil, après avoir entendu le rapport du Maire,

Autorise le Maire à signer la convention (missions facultatives) avec le Centre de Gestion et tous documents se rapportant à cette affaire.

#### **5 - MISE EN INVESTISSEMENT DES BIENS INFÉRIEURS A 500 € :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article 47 de la loi des finances rectificative pour 1998, les biens meubles d'une valeur unitaire inférieure à 500€, et non compris dans les rubriques de la liste réglementaire, peuvent néanmoins être imputés en section d'investissement à la condition de revêtir un caractère de durabilité et de ne pas figurer explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

Le Conseil Municipal adopte une délibération cadre annuelle s'établissant ainsi à compter de l'année 2017 :

Mobilier : imputation en investissement à compter de 100€ par bien ordinaire

Matériel technique : seuil identique

Matériel et outillage de voirie : seuil identique

Matériel de bureau et informatique : seuil identique

Autres biens meubles (Art. 2188) : seuil identique

#### **6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2017 :**

- ADMR SAINT-YAN : 170€
- ARPAGH CHAROLLES : 50 €
- FOYER RURAL: 50€
- ASFR MONTCEAUX-L'ETOILE : 50€
- ASSOCIATIONS FAMILLE CANTON Paray : 50€
- LOISIRS HANDICAP AMITIES : 50 €
- MAISON ST-VINCENT-DE-PAUL : 50 €
- PAPILLONS BLANCS PARAY : 50 €
- SOCIETE MUSICALE ST-YAN : 100 €

#### **7- QUESTIONS DIVERSES :**

##### **1 - RESERVE PARLEMENTAIRE :**

Une demande de subvention avait été faite l'an dernier, au titre de la réserve parlementaire, pour les travaux de réhabilitation de l'étage de la Mairie.

M. EMORINE et Mme GUEUGNAUD ont répondu favorablement, l'un pour 2016, l'autre pour 2017.

La commune ne pouvant bénéficier de la réserve parlementaire 2 fois pour les mêmes travaux, il a été décidé, après discussion, de proposer la réhabilitation de la petite cuisine. Des devis seront demandés rapidement, le dossier devant être transmis pour le 28 février.

## 2 - CARTES NATIONALES D'IDENTITE

A compter du 22 mars les cartes d'identité ne seront plus demandées en Mairie. Les usagers devront se rendre dans une commune de leur choix équipée d'un dispositif de recueil (PARAY-LE-MONIAL, DIGOIN, CHAROLLES).

## 3 - CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Suite à une demande de certains jeunes de la Commune, le Conseil Municipal s'est penché sur la création d'un conseil municipal de jeunes. Des renseignements ont été pris. Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## 4 - CHOIX DES PEINTURES - TRAVAUX DE L'ETAGE

Le Conseil procède au choix des peintures pour l'étage de la Mairie. Le revêtement de sol de la première pièce a été posé.

## 5 - FLEURISSEMENT

Comme depuis quelques années, la Commune a obtenu un prix dans la catégorie des villages de moins de 250 habitants.

Pour cette année, nous avons obtenu le 7<sup>ème</sup> prix.

Félicitations à tous ceux qui ont œuvré à l'embellissement du village.

## 6 - ACTIVITES VACANCES SCOLAIRES DE FEVRIER ET DE PRINTEMPS

Durant les vacances de février, nous organisons à nouveau des ateliers créatifs, pour les enfants. Mais, cette année, nous souhaitons y associer tous les habitants de la Commune désireux de participer. Ces ateliers auront lieu les samedi 25 février et 04 mars de 14 h à 17 h à la salle.

Pour les vacances de printemps, les dates des 22 et 29 avril ont été retenues.

## 7 - INTERNET :

Nous sommes toujours en attente de l'évolution du débit internet qui devrait intervenir normalement d'ici fin mars.

Le Conseil fixe les permanences du samedi.

La séance est close à 21 h 30.

La Secrétaire,

Chantal MERLE

Le Maire,

Louis ACCARY